REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

COMMUNE DE GRENDELBRUCH

Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du 10 décembre 2018

Sous la présidence de KAES Jean-Philippe, Maire

Membres présents : HALTER Christian, EYDMANN Pierre, KRAUT CERASA Anne, HASSENFRATZ Etienne, SCHOCH Marc, HIMBER Philippe, KAUFF Fabienne, PRIEUR Martine.
Membres absents avec excuse : HEMMERLIN Marie-Odile, (procuration à KAES Jean-Philippe), SCHMITT Betty (procuration à EYDMANN Pierre) FLORENTIN Christine, BOSSUET David (procuration à HALTER Christian), HARTWEG Pierre (procuration à SCHOCH Marc).
Membre absent sans excuse : HUCKERT Jean-François
Secrétaire de séance : SCHOCH Marc

Date d'envoi de l'ordre du jour : 4 décembre 2018

La séance débute à 20h00

ORDRE DU JOUR

1° - Approbation du compte-rendu du 12 novembre 2018

2° - Reprise de l'excédent prévisionnel du budget forêt 2018

3° - Travaux en régie

4° - Admissions en non-valeur du budget général et du budget eau

5° - Divers

2018-61– Approbation du compte-rendu du 12 novembre 2018

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2018.

2018-62– Reprise de l’excédent prévisionnel du budget forêt 2018

Le Maire informe les conseillers municipaux qu’il convient de notifier par délibération la reprise d’une partie de l’excédent prévisionnel inscrite aux budgets primitifs forêt 2018 et budget général 2018.

Cependant, étant donné un excédent du budget forêt plus conséquent, le Maire propose au conseil de majorer la reprise avec un montant supérieur, soit 90 000,00 € au lieu des 70 000,00 € prévus initialement au budget 2018.

Ce supplément implique des décisions modificatives des budgets forêt et budget général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- AUTORISE les décisions modifications comme suit :

Budget forêt section de fonctionnement

Articles	Libellés	Montants
D-6522	Reversement de l’excédent des budgets annexes	+ 20 000 €
R-7022	Vente de bois	+ 20 000,00 €

- AUTORISE la décision modificative suivante :

Budget forêt section de fonctionnement :

Articles	Libellés	Montants
D- 61524	Bois et forêt	+ 14 000,00 €
R- 7022	Vente de bois	+ 14 000,00 €

Budget général section de fonctionnement

Articles	Libellés	Montants
R-7551	Excédent des budgets annexes	+ 20 000,00 €
D- 6068	Autres matières et fournitures	+ 10 000,00 €
D- 60632	Fournitures de petits équipements	+ 10 000,00 €

- DECIDE la reprise de l'excédent prévisionnel du budget forêt 2018 vers le budget général 2018 pour un montant de 90 000,00 €

2018-63– Travaux en régie

Entendu les explications du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les travaux en régie communale – construction d'un abri poubelles- suivants :

Articles	Libellés	Montants
D- 2138 (chap.040)	Autres constructions	18 228,71 €
R- 722 (chap.042)	Travaux en régie	18 228,71 €
R 021	Virement section fonctionnement	18 228,71 €
D 023	Virement section investissement	18 228,71 €

2018-64– Admissions en non-valeur du budget général et du budget eau

Sur proposition du comptable du Trésor,

Entendu les explications du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-AUTORISE la prise en charge des admissions en non-valeurs sur le budget principal 2018 pour un montant de 175,00 € (créance éteinte)

- AUTORISE la prise en charge des admissions en non-valeurs sur le budget EAU 2018 pour un montant de 29,34 € et 623,23 € (créances éteintes).

2018-65– Divers : demande de M. Wabartha

Le Maire informe le conseil municipal du courrier de M. Wabartha, reçu le 10 décembre, dans lequel il demande une réduction du prix de la location du terrain communal où il fait pâturer ses chevaux. En effet, il constate que ces prés ne sont pas très fournis en herbe. Néanmoins le conseil indique que 2018 n'est pas une année de référence pour la fauche des prés étant donné la sécheresse qui s'est prolongée. La location est actuellement de 200,00 €/an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de porter la location à 150,00 €/an à compter de 2018.
- AUTORISE le Maire à signer la convention

La séance est close à 20h40